



Association
Le Petit Bochet
Ch. de Bochet 2
1188 Gimel

PROCES VERBALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION MAI 2021

1. Mot de bienvenue du comité organisationnel de cette 1ère assemblée

Les membres de l'association sont accueilli·es par Simon Noble. Il explique l'importance de cette assemblée qui n'est pas constitutive officiellement, mais officieusement. Elle devait avoir lieu l'année passée mais à cause de la Covid, elle a été déplacée. Cela n'a pas empêché l'association d'avoir ses premiè·ères membres depuis 2020.

Un petit mot de rappel permet d'informer tout le monde du cadre dans lequel se trouve cette association. Elle trouve place au sein de la communauté de vie qui est implantée au Petit Bochet. Les habitant·es souhaitent que les valeurs qui sont mises en place et qui fondent la base de la vie puissent être portées par d'autres personnes à travers d'autres projets. L'association a donc pour vocation de faire vivre le lieu du Petit Bochet en l'enrichissant de nouvelles idées apportées par des personnes qui ne vivent pas nécessairement sur place. Autrement dit, les membres du comité et de l'association ont pour but d'apporter un autre regard, un nouvel air, des nouvelles idées, d'élargir les perspectives actuellement mises et vécues sur place.

2. Rapport des activités de trois dernières années

Durant ces premières années d'existences, le Petit Bochet a organisé plusieurs activités sur place:

- des formations:
 - de développement personnel
 - de permaculture
 - des peinteliers
 - des journées pour fabriquer ses produits lacto-fermentés
- de fêtes: fêtes des récoltes, de l'été, anniversaires, concerts
- la course du Petit Bochet
- l'accueil de classe (primaire et secondaire)

3. Discussion autour des statuts et approbation

Les statuts de l'association ont pour vocation d'être imaginés avec l'ensemble des membres de l'association. Comme cette dernière se veut ouverte sur l'extérieur, il est important que ce ne soit pas uniquement les habitant·es du Petit Bochet qui les pensent mais bien l'ensemble des personnes présentes.

Deux parties nécessitent quelques précisions. Les buts et la relation avec les habitant·es du Petit Bochet. Les autres articles étant ceux qu'on retrouve habituellement dans les statuts des associations, le présent PV ne les indiquera pas ici et renvoie le ou la lecteur·rice aux statuts proprement dits.

Les buts ont été longtemps discutés afin de trouver ce qui était essentiel à faire apparaître. Voici ce qui a été retenu:

L'association du Petit Bochet a pour buts de:

- 1) mettre en place et d'expérimenter des moyens de transition écologique, en cultivant la décroissance et en permettant des échanges autour de ces questions;
- 2) créer du lien social, en utilisant le travail de la terre tel que le maraîchage et le travail manuel;
- 3) permettre un accès à l'information et à la formation sans discrimination financière;
- 4) organiser des événements culturels, sportifs et artistiques;
- 5) favoriser le dialogue et le développement spirituel au sens large.

Ce qui a été important pour l'assemblée est la place principale de la décroissance. Les projets s'inscrivent, s'ancrent dans cette vision, du mieux qu'ils le peuvent et en fonction des conditions et réalités du moment.

Le deuxième élément est la nécessité de (re)créer du lien social. Les activités ont pour but d'agir dans cette direction. Pour cela, elles s'inventent en fonction des envies des membres qui organisent l'événement et peuvent trouver l'inspiration dans tout type d'activités.

L'assemblée a le souci que ses activités, créatrices de savoir, ne soient pas réservées à celles et ceux qui ont des moyens financiers importants. Dans ce sens, ce qui s'organise doit pouvoir être accessible à n'importe qui sans discrimination aucune.

Finalement, il est important que ces moments puissent être « simplement » issus d'une envie, d'une passion ou d'un élan de pur plaisir autant que profondément questionnants, créateurs, ouverts sur des avis différents ou opposés. L'ensemble des activités répondent à des souhaits différents, des aspirations variées et riches de diversité.

La relation avec les habitant·es du Petit Bochet doit être précisée. En effet, l'article 17 indique que l'association est accueillie à bien plaisir par les habitant·es du Petit Bochet. Cela permet de protéger ces dernières quant à leur lieu de vie. En effet, il se peut que certaines activités soient en concurrence avec d'autres éléments de la vie courante du Petit Bochet. Il s'agit là d'une formulation formelle qui tente de prévenir une situation où des intérêts personnels seraient en conflit avec ceux de l'association.

Thomas Herquel précise la nécessité d'un ton formel dans les statuts, même si dans les faits, une fluidité sera présente. Les valeurs véhiculées par les habitant·es du Petit Bochet et celles du comité sont similaires. Il reste cependant important de formaliser certaines choses parce que les statuts le demandent.

Philippe Schneeberger précise quant à lui que les statuts d'une association sont là pour départager en cas de conflit, même si cela n'a peu de chance de se passer.

Il est par ailleurs indiqué que les fonds attribués à l'association ne seront pas utilisés par les habitant·es du Petit Bochet. Le souhait est de préciser la séparation qu'il y a d'un point de vue financier entre les habitant·es du Petit Bochet et l'association du Petit Bochet.

4. Présentation des membres du comité et vote

Il est à nouveau précisé le rôle du comité: il s'agit de créer et de mettre en place des activités qui promeuvent les valeurs du Petit Bochet. Cette association n'a pas pour but de gérer un gros patrimoine ou de devoir accomplir de grandes tâches administratives. Cela veut dire que l'investissement du comité peut être très variable. Les activités de l'association peuvent être en pause pour un temps, sans que cela ne remettent en cause l'existence de cette dernière.

Une première séance aura lieu avec les membres du comité pour établir comment est-ce qu'ils et elles souhaitent s'organiser, ainsi qu'élire les personnes à certaines fonctions.

Chaque membre se présente à son tour. Jana présente Régis qui n'a pas pu se libérer. Voici la liste des membres se proposant à prendre place au comité:

Léa Herquel
Arsin Alqstoma
Simon Noble
Dominik Ackermann
Shiva Babajee
Corrie Weber
Nicole Journot
Eloïse Deuker
Régis Calif

L'assemblée présente élit par applaudissement l'ensemble du comité.

5. Désignation de deux vérificateurs des comptes et élection

Jana Castle et Thomas Herquel sont proposés pour ce rôle. L'assemblée présente élit par applaudissement les deux vérificateurs.

6. Proposition et décision du montant de la cotisation annuelle

Thomas Herquel propose que le montant de la cotisation soit libre, ou en conscience. Nicole Journot s'oppose à cela, argumentant qu'elle se sent toujours tiraillée et ne sait pas combien

mettre pour bien mettre. Thomas précise que le but de cette mesure est de permettre d'éviter qu'une personne ne soit pas membre pour des raisons financières.

Nicole propose alors qu'une indication soit donnée, tout en laissant le prix libre.

Après quelques échanges voici le consensus qui est trouvé:

Les cotisations

- sont monétaires;
- de 5.- au minimum;
- de 40.- pour un membre individuel;
- de 100.- ou plus pour une cotisation de soutien;
- commencent le 1er janvier et se terminent le 31 décembre

7. Divers

Aucun

Fait par Simon Noble, le 12 mai 2021